

Quelques informations pour l'achat des cartes auprès du régisseur :

Une fois l'inscription administrative effectuée sur la structure, vous devez régler :

- ⇒ Une carte adhésion annuelle de 12€ – valable du 1^{er} septembre au 31 août
- ⇒ Une carte prépayée de 15€ pour effectuer des sorties (durée illimitée)

Moyens de paiement :

- Espèces
- Chèque bancaire – *à l'ordre de la régie de recettes de d'avances PAJ*
- Chèque vacances ANCV
- Bons temps libre CAF – transmettre la notification d'aides aux temps libre reçue ou contacter le régisseur
- Carte bancaire (au régisseur à l'hôtel de la CCCA)
- Virement bancaire – *RIB à se procurer auprès du régisseur*

Informations pratiques :

☞ Pour le paiement au régisseur, vous pouvez vous présenter à l'accueil principal de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 48 bis route de Veulettes à Cany-Barville, le
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).

☞ Pour le paiement par courrier : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – 48 bis route de Veulettes – CS 40048 - 76450 CANY BARVILLE

Pour cela, vous devez transmettre les informations suivantes : Nom du jeune, prénom, date de naissance, structure concernée et carte(s) souhaitée(s). La (ou les) carte(s) sera(ont) transmise(s) directement à la structure concernée et le reçu vous sera envoyé par courrier ou transmis sur la structure.

☞ **INFORMATIONS : 02.35.57.92.94 ou regie.dsap@cote-albatre.com**